Financement des grandes infrastructures









Chapitre #7

Autoroute, fibre optique, réseau de chaleur urbain, ligne ferroviaire… le modèle concessif est au cœur du financement des infrastructures, indispensables à la vie quotidienne et à l'activité économique. Pour NGE, qui affiche de belles références en la matière en France et à l'international, c'est l'opportunité de donner vie à de grands projets essentiels à la vie des territoires. Leviers de croissance, le financement, la construction et l'exploitation des infrastructures sont l'occasion de mettre en résonance tous les métiers du Groupe au service de projets utiles et d'intérêt général.

Ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville

Top départ pour les travaux



GRAND EST La réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville, qui désenclavera l'Ouest vosgien et le Sud meurthe-et-mosellan, est programmée fin 2027. Capable d'accueillir des voyageurs et des marchandises sur le même réseau, elle est pionnière par son mode de gouvernance et son transfert dans le domaine public ferroviaire de la Région Grand Est. Nova 14, la société concessionnaire pendant 22 ans, regroupe NGE Concessions (50%), Transdev (20%) et la Banque des Territoires (30%). 30 allers-retours quotidiens relieront 12 gares sur 75 km de voie régénérée pour un temps de trajet d'1h10 entre Nancy et Contrexéville. Un nouveau site de maintenance et de remisage dédié à la ligne sera construit à Mirecourt (88).

La Région Grand Est a confié un contrat unique à Nova 14 pour la gestion de l'infrastructure et la circulation des trains. Il s'agit d'une première nationale. Ce montage inédit pourrait inspirer d'autres régions souhaitant reprendre les lignes ferroviaires de desserte fine et expérimenter de nouvelles formes de partenariat public-privé. En optant pour un opérateur unique, la Région Grand Est reprend ainsi la main sur son destin ferroviaire et prouve qu'il est possible de relancer et de moderniser une infrastructure en combinant service public et efficacité économique.

En 2025, Nova 14 a mené les procédures administratives et environnementales avec les services de l'Etat. Grâce à la publication de l'ensemble des arrêtés d'autorisation en décembre 2025, le chantier a démarré fin 2025 avec la dépose des voies, les installations de chantier et le terrassement. Des réunions d'informations menées avec les acteurs locaux de l'emploi ont permis de recruter des profils en insertion professionnelle qui rejoindront les équipes du chantier. A travers ce projet, NGE et ses filiales réalisent un chantier ferroviaire régional d'envergure et se développent sur les nouveaux métiers des concessions ferroviaires en devenant gestionnaire d'infrastructure de la ligne.

CHIFFRES CLÉS

150 M€ de travaux

22 ans de concession

300 personnes mobilisées pendant les travaux

12 gares

75 km de voies régénérés





Autoroute A69
Livraison prévue au dernier trimestre 2026

CASTRES-TOULOUSE Autoroute de 53 km, l'A69 fait le lien entre la rocade de Castres et l'autoroute A680 pour desservir un large territoire dans l'aire urbaine toulousaine. Elle concerne 20 communes sur son tracé. A la tête de cette infrastructure, le concessionnaire Atosca dont NGE fait partie à hauteur de 25%.
La cour administrative d'appel de Toulouse a reconnu le 30 décembre 2025 que l'A69 répond bien à une raison impérative d'intérêt public majeur car elle permettra de relier dans les meilleures conditions le bassin de vie Castres-Mazamet à la métropole de Toulouse.
À fin 2025, quasiment la totalité des volumes sont terrassés et les ouvrages d'art réalisés. Les deux centrales à enrobé, l'une à Villeneuve-les-Lavaur et l'autre à Puylaurens, sont en place et l'application des enrobés a démarré fin 2025.
L'A69 doit être livrée au 4e trimestre 2026 et fera partie des autoroutes pionnières en France utilisant le passage en flux libre, péage nouvelle génération qui permet un passage au péage sans barrière, à vitesse constante.

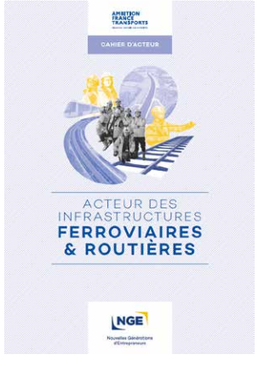


55 ans
durée de la concession

78%
taux d'avancement de l'autoroute à fin décembre 2025

Ambition France Transports
Relever le défi de la rénovation et de l'adaptation des infrastructures

CAHIER D'ACTEUR À l'occasion de la réflexion initiée par le Ministère chargé des Transports pour repenser le financement des infrastructures et des mobilités à l'horizon 2040, NGE a exprimé sa position. Le Groupe plaide pour un renouvellement du modèle concessif pour relayer l'investissement public, garantir la pérennité des infrastructures et mettre en œuvre de nouvelles liaisons ferroviaires pour les transports du quotidien. NGE défend un modèle concessif plus agile avec des concessions autoroutières de taille intermédiaire (1 000 km), une gouvernance hybride des projets associant l'État, les collectivités territoriales et les investisseurs privés sur des périmètres plus resserrés et plus adaptés aux réalités locales. Il se démarque en proposant de flécher l'excédent de revenus des péages autoroutiers vers le ferroviaire.



5,6 Md€
c'est le portefeuille d'actifs gérés par NGE Concessions



Réseau de chaleur urbain
Première référence de RCU où NGE est présent sur toute la chaîne de valeur

DINAN Le projet de Réseau de Chaleur Urbain de Dinan valorisera la chaleur issue de l'Unité de Valorisation Energétique de Taden pour chauffer des équipements publics, des logements et des entreprises sur trois communes. Son mix énergétique atteindra 91,5% d'énergies renouvelables et de récupération, soit une réduction de 120 000 tonnes de CO_2 sur 25 ans.
D'un montant de 22 millions d'euros, le projet est financé par un prêt bancaire, un soutien de l'ADEME dans le cadre de son Fonds Chaleur, par un mécanisme de financement participatif citoyen et par le groupement concessionnaire Din'ergie. Ce dernier est composé de NGE (actionnaire majoritaire) d'IGEO et de BreizhÉnergie. Ensemble, ils assurent la conception, la construction, la commercialisation et l'exploitation du réseau long de 15 km. Pour NGE, ce projet est le premier réseau de chaleur urbain financé et dans lequel le Groupe est opérateur.

91,5%
pourcentage d'ENR utilisées par le RCU

22 M€
montant du financement du RCU